

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANCHE TERNOISE**

**LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT DES EAUX  
ET L'EROSION DES SOLS**

**DECLARATION D'INTERET GENERAL**

**ENQUETE PUBLIQUE  
DU 6 JANVIER AU 7 FEVRIER 2014**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**DOSSIER TA N° E13000215/59**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR : Jean-Claude PLICHARD**

**DOCUMENT 1**

## SOMMAIRE

### **Document 1 : Rapport du commissaire enquêteur**

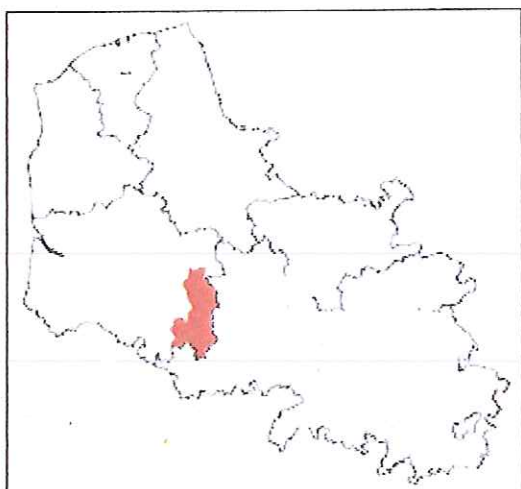
- I- Préambule
- II- Caractéristiques du projet
- III- Montage administratif de l'opération
- IV- Elaboration du programme de travaux
  - IV-1 Les étapes du programme
  - IV-2 Présentation des bassins versants
  - IV-3 Négociation avec les agriculteurs
- V- Organisation de l'enquête publique
- VI- Composition du dossier d'enquête
- VII- Avis préalable des services
  - VII-1 Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
  - VII-2 Avis de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
  - VII-3 Avis de l'Agence Régionale de Santé
  - VII-4 Avis de l'Agence de l'Eau
- VIII- Rencontre avec le maître d'ouvrage
- IX- Observations du public
- X- Procès verbal de synthèse
- XI- Bilan de l'enquête publique

### **Document 2 : Conclusion et avis du commissaire enquêteur**

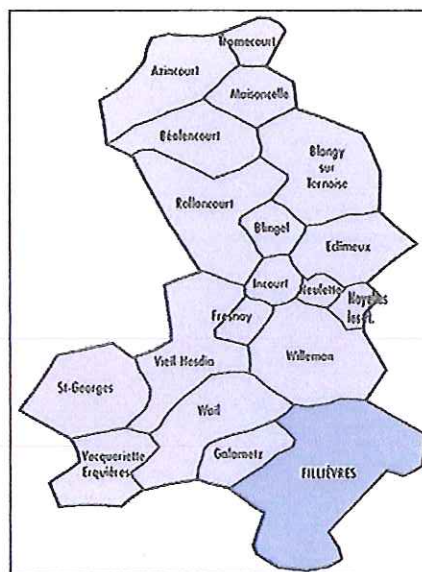
- I- Présentation du projet
- II- Maîtrise d'ouvrage
- III- Avis préalable des services
- IV- Observations du public-Procès verbal de synthèse
- V- Avis du Commissaire Enquêteur

## I- PREAMBULE

La Communauté de Communes Canche Ternoise (CCCT) est située au sud du département du Pas de Calais (carte 1). Créée en 1992, elle regroupe 19 communes du canton de Le Parcq : Azincourt, Béalencourt, Blangy sur Ternoise, Blingel, Eclimeux, Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Noyelles les Humières, Rollancourt, Saint Georges, Tramecourt, Vacqueries-Erquières, Vieil Hesdin, Wail, Willeman (carte 2).



Carte 1 : Localisation de la CCCT



Carte 2 : Les communes de la CCCT

Le territoire de la CCCT est traversée par la Canche au sud et par son affluent principal la Ternoise au nord. Le secteur agricole est sujet à de nombreux problèmes de ruissellement et d'érosion des sols qui présentent d'une part un risque pour les biens et les personnes et d'autre part un facteur de dégradation du milieu naturel, notamment des zones humides et des cours d'eau. Pour remédier à ces problèmes, la CCCT a décidé de mettre en place un programme de lutte contre ces phénomènes naturels consistant essentiellement à la mise en place de fascines, de haies et de bandes enherbées sur les parcelles agricoles privées.

Conformément aux dispositions de l'article L151-36 du Code Rural et L211-7 du Code de l'Environnement ces travaux sont subordonnés à une :

### « DECLARATION D'INTERET GENERAL »

Cette procédure nécessite l'élaboration d'un dossier soumis à enquête publique dont les modalités sont définies par l'article R214-89 du Code de l'Environnement et par l'Arrêté Préfectoral du 6 décembre 2013.



## II- CARACTERISTIQUES DU PROJET

Suite à la réalisation d'une étude diagnostic des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols réalisée par la Chambre Régionale d'Agriculture, la Communauté de Communes Canche Ternoise a engagé une démarche destinée à aménager les bassins versants à l'aide d'ouvrages végétalisés, également qualifiés d'hydraulique douce ayant pour objectifs :

- la réduction des volumes et de la vitesse des ruissellements afin de limiter l'érosion des soles et les risques d'inondation,
- le tamponnement temporaire des eaux issues des versants agricoles amont,
- le piégeage des sédiments arrachés par les ruissellements dans les parcelles agricoles sur les plateaux et versants afin de limiter la fréquence et l'intensité des coulées de boues,
- l'infiltration d'une partie des eaux sur les plateaux et versants.

Pour répondre à ces différents enjeux les aménagements prévus sont :

### - des plantations de haies

En constituant le premier maillon de lutte contre l'érosion des sols elles permettent de freiner le ruissellement diffus. Outre leur rôle hydraulique, elles constituent également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale et un rôle paysager à terme.

### - des mises en place de fascines

Placé perpendiculairement à l'axe de ruissellement, la fascine bloque temporairement le passage de l'eau et filtre les limons emportés par les eaux de surface permettant ainsi le maintien des terres dans les parcelles. Ces ouvrages sont composés de fagots et de pieux de saule.



Haies

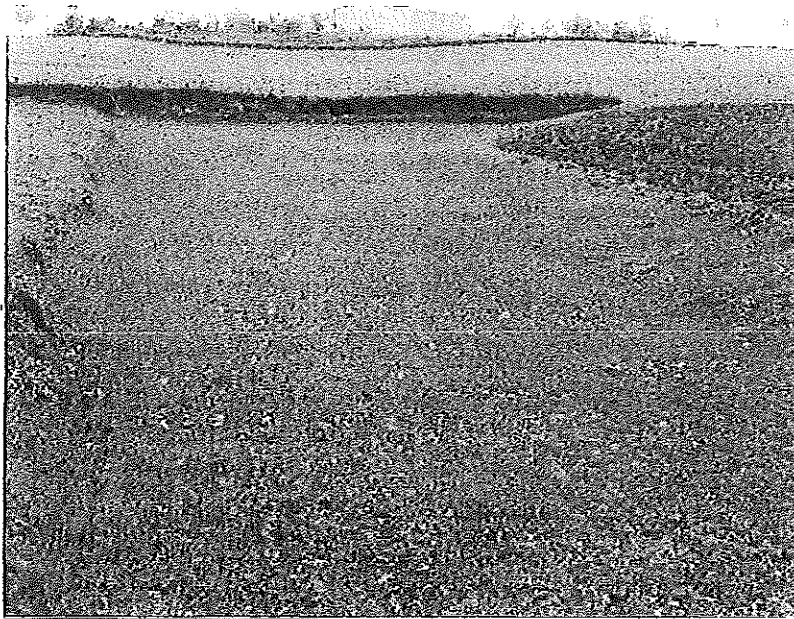


Fascines



### **- des réalisations de bandes enherbées**

Elles permettent de limiter le transfert vers l'aval de sédiments. Elles s'implantent dans les zones de concentration des eaux, les fonds de thalweg au sein même des parcelles agricoles. La végétation constitue un filtre pour le ruissellement issu de l'amont. Cette capacité à filtrer résulte de l'effet barrière assuré par les tiges et le feuillage et du ralentissement du ruissellement qui favorise la sédimentation.



Bandes enherbées

## **III- MONTAGE ADMINISTRATIF DE L'OPERATION**

### **III-1- Maîtrise d'ouvrage du projet**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « **Lutte contre l'érosion des sols et prévention des inondations** » la Communauté de Communes Canche Ternoise (CCCT) assure la maîtrise d'ouvrage du projet, objet de la présente enquête publique.

### **III-2- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Pour réaliser un état des lieux détaillé des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, la CCCT a sollicité une assistance technique et administrative auprès du Syndicat Mixte du SAGE de la Canche.

### **III-3- Maîtrise d'œuvre du projet**

La maîtrise d'œuvre relative à la mise au point du projet et au suivi des travaux a été confiée à la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas de Calais.

#### **IV- ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX**

Pour élaborer la définition et le programme des travaux, la CCCT a suivi les recommandations émises dans le guide annexé au SAGE de la Canche « **Méthodologie pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les parcelles agricoles du bassin versant de la Canche** ».

##### **IV-1- Les étapes du programme**

La réalisation d'un état des lieux des problèmes de ruissellement et d'érosion des sols a été réalisée en 2008 par la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas de Calais. Ensuite le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche a réalisé des entretiens avec les maires des 19 communes afin de recenser les dysfonctionnements hydrauliques rencontrés sur leurs territoires respectifs. En février 2010, un Comité de Pilotage réunissant l'ensemble des partenaires techniques et financiers a été organisé afin de présenter les résultats de l'état des lieux et les propositions détaillées d'aménagement.

##### **IV-2- Présentation des bassins versants**

Les ruissellements constatés proviennent de 32 bassins versants orientés vers les différents cours d'eau :

► *La Planquette* ( affluent de la Canche) déversoir du bassin « Le fond Quenet »

► *La Ternoise* (principal affluent de la Canche) avec sur sa rive droite les bassins dits « du Froideval, du Bois de l'Abbaye, du versant de sa rive droite et du versant d'Auchy » et sur sa rive gauche les bassins versants « du captage de Blangy, de la Fosse Madeleine, de la Cavée, des 3 Fécus, de la Graderie »

► *La Rivière de Willeman* (affluent de la Canche) exutoire des bassins « du Rossignol, du versant d'œuf, de Vallière »

► *La Canche (rive droite)* avec les bassins « du captage de Fillièvres, du Valentin, de St Quentin, de l'Esturial »

► *La Canche (rive gauche)* avec les bassins « du Fond Pétain, du Fond Pinchon, du Fond Grand-mère, du Val Houis, du Fourchu, du Croc, des Quatrevaux, du Tison, du Fond de Wail, du Forestel, du Pont des Brebis, du Wattelet, de Watteville, de la Hayette »

► *L'Authie* vers laquelle s'oriente le bassin de « Vacqueriette »

##### **IV-3- Négociation avec les agriculteurs**

La CCCT a mandaté la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas de Calais pour mener la concertation auprès des agriculteurs et la négociation des ouvrages, et ce, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Sage de la Canche. Après plusieurs réunions publiques

les agriculteurs ont été rencontrés individuellement afin de négocier la mise en place des ouvrages végétalisés.

Les travaux envisagés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui, et afin de pérenniser les ouvrages de leur bonne reprise, prendra en charge l'entretien des ouvrages les trois premières années. Au-delà, et afin de s'assurer et pour garantir un fonctionnement correct de l'ouvrage, un entretien régulier restera à la charge de l'exploitant agricole moyennant la signature préalable d'une convention reprenant les obligations de chacune des parties. Toutefois en cas d'évènements climatiques exceptionnels occasionnant de fortes dégradations, la collectivité assurera la remise en état des ouvrages.

## **V- ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique a été organisée en fonction des dispositions :

- du Code de l'Environnement, articles L211-7 et R214-89,
- du Code Rural, article L151-36,
- du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, articles R11-4 à R11-14.

Elle a été diligentée et organisée par la Préfecture du Pas de Calais par arrêté du 6 décembre 2013. Par décision du Tribunal Administratif en date du 13 septembre 2013, Nous Jean-Claude PLICHARD, avons été désigné comme commissaire enquêteur et M. Jean-Charles DELOFFRE, comme commissaire enquêteur suppléant.

La publicité de l'enquête a été assurée par publication dans les journaux « Voix du Nord » des 20 décembre 2013 et .

L'annonce de l'enquête publique a également fait l'objet d'un affichage dans les mairies d'Azincourt, Béalencourt, Maisoncelle, Blangy sur Ternoise, Rollancourt, Blingel, Eclimeux, Incourt, Fresnoy, Willeman, Vieil-Hesdin, Saint-Georges, Wail, Galametz, Fillièvres et Vacquerette-Erquières. L'ensemble de cet affichage a été vérifié par mes soins avant le démarrage de l'enquête.

L'avis d'enquête précisait les lieux de dépôt des dossiers ainsi que la mise à disposition des registres d'enquête dans toutes les communes sus-visées. La période d'enquête a été fixée du 6 janvier au 7 février 2014. Conformément aux dispositions de l'article R123-10 du Code de l'Environnement, les permanences du commissaire enquêteur ont été fixées :

- au lundi 6 janvier 2014, de 9h à 12h en mairie de FILLIEVRES,
- au samedi 18 janvier 2014, de 9h à 12h en mairie de BLANGY SUR TERNOISE,
- au vendredi 24 janvier 2014, de 15h à 18h en mairie de BLANGY SUR TERNOISE,
- au vendredi 31 janvier 2014, de 15h à 18h en mairie de FILLIEVRES,



- au vendredi 7 février 2014, de 15h à 18h en mairie de FILLIEVRES.

Préalablement au démarrage de l'enquête j'ai procédé à une reconnaissance du secteur où sont prévus les travaux de lutte contre l'érosion des sols. J'ai rencontré M. le Président de la CCCT, assisté de sa secrétaire, pour un entretien préalable et procédé à la signature des registres d'enquête.

## **VI- COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE**

Conformément à l'article R214-99 du Code de l'Environnement, le dossier comprenait :

- la présentation du projet,
- un mémoire explicatif décrivant les bassins versants, leur localisation ainsi que les aménagements préconisés,
- la description générale des travaux envisagés : fascines, haies et bandes enherbées,
- un mémoire justifiant l'intérêt général de l'opération,
- un document sur les incidences du projet sur le milieu naturel et sa compatibilité avec le SDAGE et les SAGE,
- un mémoire relatif aux modalités de mise en place des ouvrages, au calendrier prévisionnel et au montant estimatif des travaux,
- un mémoire relatif à l'entretien et la surveillance des ouvrages,
- les plans situant l'emplacement des aménagements prévus
- les copies des conventions entre maître d'ouvrage, exploitants et propriétaires touchés par les travaux.

## **VII- AVIS PREALABLE DES SERVICES**

Le dossier d'enquête publique a été transmis préalablement à la Préfecture du Pas de Calais pour avis. Les analyses de services consultés ont été transmises à la Communauté de Communes Canche Ternoise le 10 septembre 2013.

### **VII-1 : Avis de la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM)**

Sur le volet « Eau et risques », la DDTM insiste sur l'entretien ultérieur des fascines en recommandant d'exclure des traitements chimiques à leurs abords et leur contournement par les engins agricoles.

Le projet ne soulève pas d'observations de leur part au vu des dispositions d'urbanisme des différentes collectivités.

En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, une recommandation concerne les haies pour lesquelles sont à proscrire les frênes sensibles à la chalariose.





## **VII-2 : Avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

La DREAL émet un avis favorable au projet qui respecte les orientations du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE de la Canche

## **VII-3 : Avis de l'Agence de Santé Nord-Pas de Calais**

Le pôle « Qualité des eaux » de cette agence rappelle les captages existants dans la CCCT avec une cartographie des périmètres de protection. Elle donne un avis favorable si à l'intérieur de ces périmètres la maîtrise et l'utilisation des produits phytosanitaires relèvent des bonnes pratiques agricoles.

## **VIII-3 : Avis de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**

L'agence rappelle qu'elle soutient techniquement et financièrement le projet et insiste sur la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel des aménagements projetés.

## **VIII- RENCONTRE AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE**

Préalablement au démarrage de l'enquête publique, j'ai rencontré M. Bernard BOULET, maire d'AZINCOURT et Président de la Communauté de Communes Canche Ternoise et de sa secrétaire Mme LEBRUN. Après avoir discuté sur le projet le Président m'a annoncé une fusion imminente de sa collectivité avec les Communautés de Communes de l'Hesdinois et du Val de Canche et d'Authie.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette nouvelle collectivité a été mise en place sous l'appellation :

**« Communauté de Communes des 7 Vallées »**

Cette nouvelle collectivité prend le relais pour le suivi du projet élaboré par la Communauté de Communes Canche Ternoise.

## **IX- OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les travaux proposés sont prévus uniquement sur propriétés privées. Environ 240 conventions passées entre maître d'ouvrage et propriétaires et exploitants ont été signées, conventions incluses dans les dossiers d'enquête publique mis à disposition dans les mairies. . Ces accords préalables sur la nature et la localisation sur les aménagements prévus expliquent sans doute l'absence de remarques de fond sur le projet.

Seul M. BOULET, maire d'AZINCOURT et ex-Président de la Communauté de Communes Canche-Ternoise a fait la remarque quant au nombre et à l'importance des dossiers déposés dans les mairies sans remettre en cause la nature et la localisation des travaux.

## **X- PROCES-VERBAL DE SYNTHESE**

Compte tenu de l'examen du dossier, de la rencontre préalable avec le Président de la Communauté de Communes Canche-Ternoise, des conventions signées préalablement avec l'ensemble des propriétaires-exploitants impactés par les travaux anti-érosifs, il ne m'a pas semblé nécessaire d'établir un procès verbal de synthèse en vertu des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement. Cette initiative a été portée à la connaissance du Président de la Communauté de Communes dite des 7 Vallées, nouvelle collectivité qui a pris la succession de la maîtrise d'ouvrage du projet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **XI- BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Les permanences se sont déroulées :

- en mairie de FILLIEVRES, commune siège des travaux prévus sur le bassin versant de la Canche,

- en mairie de BLANGY sur TERNOISE, commune principale des travaux prévus sur le bassin versant de la Ternoise.

Les conditions d'accueil dans ces deux mairies ont été satisfaisantes et la mise à disposition des dossiers et des registres d'enquête vis-à-vis du public ne soulève pas d'observation particulière.

RIVIERE, le 3 mars 2014  
Le Commissaire Enquêteur



Jean-Claude PLICHARD